



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° TP-2026-016

Fourniture de sel de voirie (Chlorure de sodium)

Des soumissions sont par la présente demandées pour la fourniture de sel de voirie (chlorure de sodium) pour l'hiver 2026-2027. Le mandat est d'une durée de 1 an entre le 1^{er} novembre 2026 au 30 avril 2027.

Le document d'appel d'offres mentionnant les caractéristiques recherchées est disponible chez SÉAO au seao.gouv.qc.ca. L'obtention du document est sujette à la tarification de cet organisme.

Les soumissions devront être déposées **avant 15h le 6 octobre 2026** (heure officielle du Québec) dans une enveloppe cachetée portant la mention "Soumission pour Fourniture de sel de voirie " au bureau de la greffière de la Ville de Mont-Joli au 40, avenue Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée, Mont-Joli (Québec) G5H 1W8. Celles-ci seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 15h05. Les heures d'ouverture des bureaux de la Ville sont du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

À moins d'avis contraire, ces appels d'offres sont assujettis à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (A.C.C.Q.O.) et à l'Accord de libre-échange canadien (A.L.E.C).

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront proposées, et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subit par les soumissionnaires.

Donné à Mont-Joli, ce 10^e jour de septembre 2026



Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8 h et 12h00 et de 13 h 15 à 16 h 30 le 16^e jour du mois septembre 2026 et en le publiant dans le Journal Le Soir du même jour.

Françoise Virginie Lechasseur, greffière